



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 20 avril 2015 à 20h30**

Présent(e)s :

- M. Alain Forestier Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Véronique Hirsch et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Jean Berthet, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu et Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire
Guy Lavorel et Jacques Magnenat, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé :** M. Olivier Bahon

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des Comptes 2014
5. Propositions individuelles et questions
6. Huis-clos : demande de naturalisation

M. Forestier, Président, ouvre la séance à 20h30 et excuse l'absence de M. Bahon.

Se référant aux élections municipales de la veille, il relève que le résultat sorti des urnes propose une nouvelle configuration du visage politique troinésien. A l'Exécutif, M. Guy Lavorel, pour la fonction de Maire et MM. Lionel Courbat et Marc Truan, pour celle d'Adjoint, ont été élus au 1^{er} tour et le Président les félicite pour ce beau résultat.

Au Conseil municipal, le groupe Troinex Alternative ne présentait pas de candidats, de sorte qu'il ne sera

plus représenté et que le Conseil perd son « emblématique meneur », M. Jean Berthet. D'autres conseillers ont décidé de s'arrêter à la fin de cette législature ; ils seront remerciés en temps voulu, mais M. Jean-Louis Kaiser ayant annoncé qu'il serait absent à la prochaine séance du Conseil municipal, le Président le remercie déjà pour son engagement. M. Forestier termine son intervention en présentant la nouvelle « configuration politique » du Conseil municipal pour les 5 prochaines années : le PLR aura 7 sièges, les Hors-Parti 4 sièges, le PDC 2 sièges et les Verts 4 sièges. Il conclut en remerciant l'engagement des candidats qui n'ont pas été élus, mais qui contribuent à offrir un panorama politique riche à la commune.

M. Forestier donne ensuite lecture de l'ordre du jour de cette séance, qui n'appelle aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015

Ce procès-verbal est approuvé, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communications.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire :

Résultat des élections municipales

M. van Loon rappelle à son tour le résultat des élections municipales de dimanche et il cite les personnes élues, qu'il félicite chaleureusement :

- Pour l'Exécutif : M. Guy Lavorel à la fonction de Maire, MM. Marc Truan et Lionel Courbat à la fonction d'Adjoints.
- Pour le Conseil municipal, Mmes et MM. (par ordre des suffrages obtenus) : Jean-Jacques Duquesne, David Lavergnat, Alain Forestier, Marc Truan, Chantal Beaud, Véronique Hirsch, Dominique Bernardet, Karen Reymond-Dorsay, Annick Deshayes, Marc Botbol, Roland Rüttimann, Fabrice Calame, Brigitte Schneider-Bidaux, Sabine Latour, Thomas Jordi, Christine Tomassi et Sébastien Bourqui.

Dernière séance de la législature du Conseil municipal

M. van Loon annonce que la Mairie propose, comme il y a 4 ans, que la dernière séance du Conseil municipal, prévue le lundi 11 mai, débute à 18h30 et qu'elle soit suivie par une réception destinée à marquer la fin de la législature. Cependant, cette année une formule un peu différente est prévue puisque les conseillers et conseillères municipaux/ales sont invités, avec leurs conjoints, par la Mairie de Bossey. Des informations supplémentaires seront fournies dans les prochains jours par le secrétariat.

Demande d'habitants du quartier des Crêts de placer une patrouilleuse scolaire au passage pour piétons de la route de Troinex

La Mairie a reçu, il y a un peu plus d'un mois, un courrier signé par une dizaine de parents qui habitent le quartier des Crêts et qui demandent de créer un poste de patrouilleuse scolaire au passage pour piétons de la route de Troinex, près de l'église arménienne.

Après examen de cette requête, la Mairie a estimé qu'il fallait effectivement prendre des mesures pour améliorer la sécurité des enfants de ce quartier qui veulent se rendre à l'école à pied, mais que la création d'une ligne de Pédibus entre l'avenue des Crêts et l'école serait certainement la meilleure solution. M. van Loon donne lecture de la réponse envoyée à ces parents (annexe 1).

M. Duquesne demande si la Mairie a déjà trouvé des volontaires pour la conduite de cette nouvelle ligne de Pédibus. M. van Loon répond par la négative, mais il précise qu'il est confiant, car les personnes concernées ont, semble-t-il, bien accueilli la proposition de la commune.

Se référant à d'autres communes, par exemple celle de Veyrier où des patrouilleuses scolaires se trouvent dans des secteurs assez éloignés des écoles et sur des routes parfois très fréquentées, Mme Schneider-Bidaux rappelle qu'une patrouilleuse scolaire est très utile et que sa présence, tous les jours d'école, est un gage de sécurité. Elle pense qu'il faudrait à long terme reconsidérer la question. M. Potter van Loon répond que l'expérience de la ligne de Pédibus n°1, qui traverse des axes très fréquentés et où tout se

passé très bien, démontre que ce système est également sûr. Les regrets viennent plutôt du manque de bénévoles et de parents en particulier, qui confient leurs enfants sans participer à ce type d'activité utile à la communauté.

M. Duquesne observe qu'il faudrait d'avantage de patrouilleuses s'il fallait sécuriser tout le parcours des enfants qui habitent le quartier des Crêts, car il y a plusieurs routes à traverser jusqu'à l'école.

Pose de potelets le long du trottoir de la place de la Mairie, en face de l'épicerie

Il y a quelques mois, Mme Stéphanie Downing avait fait remarquer avec raison, lors d'une séance du Conseil, que des véhicules s'arrêtent fréquemment en face de l'épicerie, sur le trottoir, et masquent la visibilité du passage pour piétons, ce qui est dangereux. Afin d'empêcher ce stationnement illégal et d'assurer la sécurité des usagers de ce passage pour piétons, la Mairie a obtenu l'autorisation de poser 4 poteaux le long de ce trottoir, poteaux qui seront posés très prochainement. M. van Loon espère que cette mesure sera efficace et fera cesser ce type de stationnement, puisque le bon sens et le respect des règles de la circulation ne semblent pas suffire !

Déchetterie du chemin Lullin

Comme bien des habitants l'ont certainement constaté, les bennes de la déchetterie n'ont pas été vidées aussi souvent que nécessaire ces deux ou trois dernières semaines. Ceci s'explique par un problème de véhicule rencontré par l'entreprise Transvoirie, qui s'est fait voler un camion peu avant le week-end de Pâques. Malgré les appels fréquents de la mairie et les promesses régulières de Transvoirie d'intervenir avec l'aide d'un sous-traitant, les levées n'ont pas été faites régulièrement et il a fallu « hausser le ton » à plusieurs reprises pour que l'entreprise intervienne. Il y a une semaine environ, un avis a été posé à l'entrée de la déchetterie et publié sur le site internet de la commune afin d'informer les habitants de ce problème.

Transvoirie a reçu un nouveau camion la semaine passée et a promis que la situation devrait être rétablie cette semaine. M. le Maire remercie le personnel de la voirie qui, durant ces 3 dernières semaines, a fait son possible afin de « limiter les dégâts » en mettant des containers complémentaires à côté des bennes et en faisant de l'ordre chaque fois que cela était possible.

Soirée des entreprises du 7 mai

La 2ème soirée des entreprises troinésiennes aura lieu le jeudi 7 mai prochain dès 18h30. Les conseillers et conseillères ont tous reçu une invitation à cette soirée et M. van Loon espère qu'ils/elles seront nombreux/ses à participer à cette manifestation, dont il rappelle le programme.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Requête d'une habitante de la commune concernant la suppression de son nom dans un procès-verbal du Conseil municipal

M. Lavorel se réfère à l'information donnée au Conseil municipal le 16 mars dernier. Il signale que cette habitante a fait recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice ; la Mairie informera bien sûr le Conseil de la suite de ce dossier.

Apéritif culturel du 23 avril

M. l'Adjoint rappelle qu'un apéritif culturel aura lieu le jeudi 23 avril à 18h30, mais qu'exceptionnellement cette réception aura lieu non pas à la Ferme Rosset, mais sur la galerie de la salle de sport. En effet, la Mairie a décidé d'associer cet événement à la présentation de la fresque géante réalisée par plus de 1'000 élèves, dont une classe de l'école de Troinex, fresque qui est formée de plus de 4'000 photos d'enfants du monde entier. En plus de cette fresque, il sera possible de découvrir quelques œuvres de l'artiste-peindre Anna Tosello Liatti, qui expose jusqu'au 3 mai à la Ferme Rosset et qui sera bien sûr présente jeudi soir.

Communications de M. Jacques Magnenat, Adjoint

M. Magnenat n'a pas de communications particulières à faire au Conseil.

4. Présentation des Comptes 2014

M. Potter van Loon présente les comptes 2014, dont le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de revenus de CHF 811'322. Il cite quelques extraits du document de présentation de ces comptes qui a été envoyé aux conseillers municipaux (annexe 2).

Le Président ouvre la discussion, tout en rappelant que ce dossier sera repris en commission des

finances. Il n'y a pas de questions.

5. Propositions individuelles et questions

Barrières au chemin Lullin : Mme Hirsch signale qu'elle a constaté, en venant à cette séance ce soir, que 2 barrières ont été placées à travers le chemin Lullin et qu'elles barrent la route, mais qu'il n'y a pas de signalisation. Elle demande si cela a un rapport avec le chantier ou s'il s'agit d'une initiative privée.

M. Niederhauser prend note de cette remarque et ira vérifier sur place, car à sa connaissance il n'y a pas de raison que le chemin Lullin soit fermé.

6. Huis-clos : demande de naturalisation

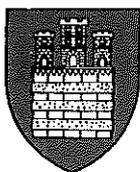
Le Président prononce le huis-clos, puis passe la parole à M. van Loon, qui présente une demande de naturalisation. Celle-ci est préavisée favorablement.

La séance est levée à 21h20.

Le Président
Alain Forestier

Le secrétaire
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



**Madame
Gladys Roth
Ch. du Ruisseau 13**

1256 Troinex

Concerne : passage pour piétons de la route de Troinex

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 27 février 2015, signé par une dizaine de personnes et que nous avons reçu le 13 mars 2015, concernant la question de la traversée de la route de Troinex par les enfants de votre quartier qui se rendent à l'école.

Nous comprenons votre inquiétude et partageons malheureusement votre constat concernant le comportement de certains automobilistes qui ne respectent pas la priorité à accorder aux piétons sur les passages protégés.

A ce sujet, nous vous signalons que nous avons fait installer, il y a deux ans environ, un « stop » à la sortie du chemin Lullin, à la hauteur de la route de Troinex 68, afin d'obliger les automobilistes à s'arrêter à ce carrefour et à être plus attentifs au passage pour piétons en question (il n'y avait antérieurement qu'un « cédez le passage »). Si cette mesure a amélioré la situation, elle n'est malheureusement pas respectée par tous les automobilistes et la Direction générale des transports (DGT) ne nous a pas autorisés, à ce jour, d'autres aménagements permettant de renforcer encore la sécurité à cet endroit.

Aussi, nous sommes d'accord d'étudier avec vous la mise en place de mesures destinées à garantir la sécurité de vos enfants sur le chemin de l'école. Nous pensons que la situation de votre quartier se prêterait parfaitement à l'ouverture d'une ligne supplémentaire de Pédibus, qui aurait les avantages suivants :

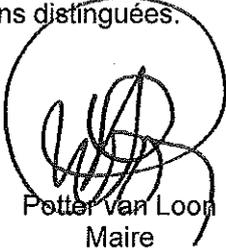
- Le parcours du domicile jusqu'à l'école se fait en sécurité sur tout le trajet, sous la conduite d'un adulte.
- Le système est convivial et il incite d'autres enfants à se rendre à pied à l'école avec le Pédibus.
- En fonction du nombre de participants, une collaboration pourrait se faire avec la ligne no 2 du Pédibus qui part du chemin de Drize et qui passe par le carrefour des chemins Lullin/Dotrens/Saussac.

Cette solution nécessiterait bien sûr la participation des parents et nous vous invitons à en parler entre vous et à reprendre contact avec notre mairie afin de mettre en place cette mesure. Nous vous remettons en annexe quelques exemplaires du « Guide Pédibus » qui expose les différents avantages de ce système et qui donne toutes les informations utiles pour la création d'une ligne.

En ce qui concerne votre proposition de placer une patrouilleuse scolaire au passage pour piétons de la route de Troinex 68, nous n'y sommes pas favorables en raison de l'éloignement de ce passage par rapport à l'école. En effet, nous estimons que la présence de patrouilleuses est vraiment utile et justifiée dans les secteurs proches de l'école, où arrivent la majorité des enfants, mais que d'autres solutions sont plus appropriées dans les quartiers plus éloignés.

En revanche, une ligne supplémentaire de Pédibus telle que décrite plus haut permettrait le trajet des enfants jusqu'à l'école en toute sécurité.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Potter van Loon
Maire

Annexes : ment.



Présentation des Comptes 2014

REMARQUE GENERALE

L'année 2014 marque le retour des comptes équilibrés avec en prime un **excédent de revenus de CHF 811'322**. Ce résultat est dû aussi bien à une amélioration de nos recettes fiscales qu'à une bonne maîtrise de nos charges.

Il est à noter que même sans l'amélioration des recettes fiscales nos comptes seraient tout de même excédentaires.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Pour 2014, le résultat exact du compte de fonctionnement est le suivant :

| | Budget 2014 | Comptes 2014 | Ecart | Comptes 2013 |
|-----------------|--------------|----------------|----------------|-----------------|
| | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Revenus | 8'162'253 | 8'907'307 | 745'054 | 8'088'138 |
| Charges | 8'153'071 | 8'095'985 | -57'086 | 8'262'605 |
| Résultat | 9'182 | 811'322 | 802'140 | -174'467 |

Le tableau ci-dessous résume le résultat des comptes de notre commune de ces cinq dernières années :

| Années | Nombre habitants | Revenus | Revenus p/ hab. | Charges | Charges p/hab. | Résultats |
|--------|------------------|-----------|-----------------|-----------|----------------|-------------|
| 2010 | 2180 | 8'645'250 | 3'966 | 8'099'320 | 3'715 | 545'930 |
| 2011 | 2250 | 6'479'211 | 2'880 | 7'967'212 | 3'541 | (1'488'002) |
| 2012 | 2251 | 6'229'053 | 2'767 | 7'090'402 | 3'150 | (861'349) |
| 2013 | 2305 | 8'088'138 | 3'509 | 8'262'605 | 3'585 | (174'467) |
| 2014 | 2332 | 8'907'307 | 3'820 | 8'095'985 | 3'472 | 811'322 |

REVENUS

La répartition des revenus enregistrés dans les comptes 2014 est la suivante :

| | 2014 | | 2013 | |
|--------------------------------------|------------------|--------|------------------|-------|
| | CHF | % | CHF | % |
| Recettes fiscales | 6'892'060 | 77.4 % | 6'038'878 | 74.7% |
| Dont personnes physiques | 6'349'218 | | 5'602'711 | |
| Revenus des biens | 1'719'786 | 19.3 % | 1'713'676 | 21.2% |
| Dont immeubles locatifs | 1'462'429 | | 1'457'954 | |
| Revenus divers et subventions | 295'461 | 3.3 % | 335'584 | 4.1% |
| Total des revenus | 8'907'307 | 100% | 8'088'138 | 100% |

RECETTES ET CHARGES FISCALES

Recettes fiscales

La production estimée des recettes fiscales 2014 des personnes physiques portée en compte s'élève à **CHF 6'349'218**, soit CHF 624'218 de plus que le montant budgété et CHF 746'506 de plus qu'en 2013. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de part privilégiée qui est passé de 50 % en 2013 à 62% en 2014. De plus, des correctifs des estimations des impôts des années précédentes s'élevant au total à CHF 62'893 en notre faveur sont compris dans les recettes 2014.

Pour rappel, la totalité des revenus fiscaux 2014 inscrits dans nos comptes correspondent à des estimations de l'Administration fiscale cantonale. Ces dernières sont basées sur la production 2013 (dont 31.4% des bordereaux sont notifiés à ce jour) et sur les hypothèses de croissance pour 2014. Certains éléments comme les changements de lieu de domicile, de travail ou le montant des revenus imposables ne seront, pour la plupart, révélés qu'au moment de la taxation des contribuables, ce qui rend le calcul de l'estimation difficile.

La taxation complète d'une année fiscale n'est connue que trois, voire quatre ans après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs des années antérieures viennent s'ajouter ou diminuer l'estimation de la production de l'année en cours. Le tableau annexé, intitulé «*Comparaison des recettes fiscales estimées et réelles*», illustre ce principe.

Les impôts encaissés en 2014 (perceptions) se montent à **CHF 5'939'422** (2013 : CHF 5'139'437), dont environ CHF 1.8 millions sont des versements concernant les impôts des années 2000 à 2013.

Charges fiscales

Suite à l'augmentation de la production des recettes fiscales, nous avons dû augmenter les provisions pour risque de pertes sur débiteurs et risque d'estimations afin de maintenir une couverture de 50% des reliquats et 10% de la production, soit une charge totale de CHF 294'112. Cette augmentation n'avait pas été prévue au budget car nos estimations étaient basées sur des recettes fiscales moins importantes.

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

D'une manière générale, les dépenses ont été bien maîtrisées et l'enveloppe budgétaire respectée puisque le total de nos dépenses de fonctionnement est inférieur au budget pour un montant de **CHF 351'198** (sans tenir compte de l'impact de l'augmentation des provisions).

Voici quelques remarques ou explications concernant les autres charges et revenus de fonctionnement :

3030 - Assurances sociales (AVS, AC, AI, AMAT, Allocations familiales)

Le taux d'allocation familiale est passé de 1.90% des salaires en 2013 à 2.30% en 2014, ce qui explique de manière générale les dépassements constatés dans cette rubrique.

0803 Grand-Cour 8 - Mairie :

3110 Suite à l'effraction des locaux de la mairie, une nouvelle alarme anti-intrusion a été installée, d'entente avec la Banque Cantonale de Genève (BCGE). L'abonnement annuel à la centrale de surveillance sera pris en charge par la BCGE.

3140 Nous avons participé pour un montant de CHF 3'500 aux frais liés à l'installation d'un nouveau bancomat qui a nécessité des travaux sur la façade de la mairie. Par ailleurs, des travaux de réparation ont dû être effectués suite à l'effraction, ces derniers seront remboursés par l'assurance.

0809 Salle des fêtes et de sport :

- 3010 Suite au départ à la retraite de Mme Araica le 30 avril 2014 (concierge de l'école à 80%), nous avons engagé une nouvelle personne et réorganisé les tâches et les responsabilités des concierges entre la salle des fêtes (responsable : M. Hadraj, poste à 100%) et l'école (responsable : M. Van Doornik, poste à 100%, dont 10% rattaché à la salle des sports). Ces changements ont généré une augmentation des frais de personnel, non prévue au budget.
- 3141 Suite à la réorganisation des tâches, les nettoyages effectués par une entreprise tiers ont été revus à la baisse, tant à la salle des fêtes qu'à l'école. Toutefois, suite à des arrêts maladie en début d'année, l'entreprise de nettoyage a dû intervenir de manière plus fréquente, de sorte que la baisse escomptée a été moins importante en 2014. Les indemnités journalières d'assurance maladie sont quant à elles comptabilisées sous la rubrique « 4360 Dédommagement de tiers ».
- 3220 L'emprunt de CHF 10'000'000 contracté en 2009 pour la construction de la salle des fêtes est arrivé à échéance le 30 septembre 2014. Nous l'avons renouvelé de la manière suivante :
- CHF 7'000'000 à taux fixe 15 ans (2.055%)
 - CHF 3'000'000 à taux fixe 5 ans (0.916%), avec un plan de remboursement partiel de CHF 200'000/an dès 2015.

Nous avons pu ainsi diminuer la charge d'intérêts dès octobre 2014.

54 Institutions pour la jeunesse :

- 3653 Selon le budget 2014 de la crèche La Cigogne, le coût de la place à charge des communes était estimé à CHF 29'834 pour un total de 81 places disponibles (pour information, le coût total annuel d'une place est estimé à environ CHF 50'000). Le coût effectif de la place selon les comptes 2014 se monte à CHF 29'004 pour une occupation réelle de 76.46 places (2013 : CHF 30'240 / 73.17 places). Notre commune a occupé 11.38 places contre 10.90 en 2013. Pour rappel, nous avons prévu un budget pour 12 places.

72 Traitement des déchets:

- 3110 Dans le cadre du projet du tri des déchets de cuisine et de la collaboration avec
- 3130 l'Association Partage, nous avons porté au budget 2014 l'achat de containers, ainsi que des poubelles et des sacs biodégradables. Le projet ayant été différé, aucune de ces dépenses n'a été réalisée.
- 3181 Le budget prévu pour la levée des déchets de cuisine n'a pas été utilisé puisque le projet a été différé.
- 3182 Le dépassement du budget s'explique essentiellement par une augmentation du volume des déchets verts (+ 142 tonnes), ainsi que la quantité des boues provenant des sacs de routes. Par ailleurs, le tarif du traitement des déchets encombrant a augmenté (+ CHF 8.-/tonne).
- 3183 Dans l'optique du projet de tri des déchets de cuisine, nous avons anticipé une baisse du volume des ordures ménagères. Le projet ayant été différé, il n'y a eu aucune diminution et la quantité a même augmenté (+ d'habitants). De plus, les SIG ont augmenté leur tarif de 11 centimes environ par tonne. Ceci explique le dépassement du budget pour cette rubrique.

95 Immeubles du PF

Le résultat sur les immeubles locatifs se présente comme suit :

| | Budget 2014 | Comptes 2014 | Ecart | Comptes 2013 |
|-----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Revenus | 1'480'000 | 1'462'429 | -17'571 | 1'457'954 |
| Charges | 980'880 | 920'389 | -60'491 | 902'810 |
| Bénéfice | 499'120 | 542'040 | 42'920 | 555'144 |

Les loyers ont été légèrement surestimés au budget, notamment pour l'immeuble Dusonchet 1-3-5, mais les charges sont globalement inférieures aux prévisions. Le détail des recettes et charges par immeuble figure dans le tableau « PP Immeubles locatifs 2014 » ci-annexé.

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Patrimoine administratif

Les investissements bruts se sont élevés à **CHF 234'943** (CHF 466'727 en 2013). Les dépenses effectuées dans le cadre de l'étude du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), ainsi que les travaux d'assainissement du réseau secondaire (CHF 99'497) ont été entièrement financées par des prélèvements sur la taxe d'écoulement pour un total de CHF 93'490 et par des subventions cantonales et fédérales pour CHF 30'288.

Par ailleurs, nous avons bénéficié d'une attribution des taxes foncières prélevées par l'Etat de Genève de CHF 54'600 que nous avons alloué au crédit de construction de la salle des fêtes.

Ainsi, nos investissements nets se montent seulement à CHF 56'565.

Patrimoine financier

Pour rappel les montants investis dans le patrimoine financier sont directement portés au bilan et ne sont pas inclus dans le compte d'investissements.

Les dépenses effectuées dans le cadre de l'étude du projet de construction des immeubles « Les Saussac » se sont chiffrées à **CHF 512'913** en 2014 (2013 : CHF 329'426). Ce montant a été comptabilisé au bilan dans le compte 9515.1232 « Crédits d'études immeubles « Les Saussac », conformément aux recommandations du service de surveillance des communes. Cette nouvelle rubrique regroupe les trois crédits d'étude du projet « Les Saussac » enregistrés auparavant dans les comptes 9500.1290 et 9500.1291, à savoir le concours d'architecture, les frais d'organisation de l'appel d'offres pour le second projet et les frais d'étude du projet définitif. Elle se décompose comme suit :

| | Crédit voté | Dépenses |
|-------------------------|------------------|------------------|
| | CHF | CHF |
| Concours d'architecture | 400'000 | 328'794 |
| Frais appel d'offres | 190'000 | 151'824 |
| Etude nouveau projet | 1'150'000 | 1'021'880 |
| TOTAL | 1'740'000 | 1'502'498 |

BILAN

Le bilan au 31 décembre 2014 s'élève à CHF 62'986'038, soit une hausse de CHF 583'617 par rapport à 2013. Les principales variations sont expliquées ci-après.

Actif**Liquidités**

Les liquidités ont augmenté de CHF 911'516 par rapport à 2013 et se montent au 31 décembre 2014 à CHF 9'211'797, grâce à l'excédent de revenus au compte de fonctionnement ainsi qu'à l'excédent de financement des investissements.

Placements financiers

Le patrimoine financier a augmenté de CHF 404'633, soit les coûts occasionnés pour l'étude du projet de construction des trois immeubles « Les Saussac », moins les amortissements des travaux d'aménagement de la Chaumière et du mobilier du Tea-room.

Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif a diminué de CHF 1'367'148 suite aux amortissements effectués.

Passif**Provisions sur reliquats (personnes physiques)**

Le taux de provision est identique à 2013, soit 50%. Toutefois le montant des reliquats au bilan au 31 décembre 2014 est en hausse (+ CHF 382'587). La provision portée ainsi en compte en 2014 se monte à CHF 2'123'600, soit une augmentation de CHF 188'000. Elle couvre 100 % des créances antérieures à 2013 (reliquats 2000 à 2012) ainsi que près de 35 % des créances 2013 et 2014.

Dette communale

La dette communale (sans les immeubles locatifs) a légèrement diminué. Elle est passée de CHF 13'995'082 en 2013 à CHF 13'865'482 à fin 2014, soit CHF 5'946 par habitant (2013 : CHF 6'072).

Les emprunts sur les immeubles locatifs s'élèvent à CHF 10'240'400.-, soit une diminution de CHF 182'750 par rapport à 2013. La dette communale totale se monte à CHF 24'105'882 au 31 décembre 2014. Pour rappel, dans certaines communes, les emprunts sur les immeubles locatifs ne sont pas inclus dans les comptes de la commune mais dans les Fondations communales.

Fortune nette

La fortune nette de la commune (sans les immeubles locatifs) a augmenté cette année en raison de l'excédent de revenus de CHF 811'322. L'évolution de la fortune nette pour ces cinq dernières années a été la suivante :

| | CHF | % |
|-------------|-------------------|--------|
| 2010 | 26'879'654 | + 2.1% |
| 2011 | 25'391'653 | - 5.5% |
| 2012 | 24'530'303 | - 3.4% |
| 2013 | 24'355'837 | - 0.7% |
| 2014 | 25'167'159 | + 3.3% |

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces comptes seront examinés par la commission des finances et sécurité le lundi 27 avril prochain.

Troinex, le 20 avril 2015

Potter Van Loon
Maire